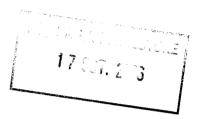
Conseil Général **Haut-Rhin**

Rapport du Président

Commission Permanente du 1 3 OCT. 2006

Service instructeur Langue et Culture Régionales Nº 8º182-06

Service consulté



PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES ACTIVITES PERISCOLAIRES EN LANGUE REGIONALE ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Résumé: La Commission Permanente du 6 octobre 2000, a convenu de soutenir et d'encourager, pour les communes dotées d'un site bilingue, la mise en place d'activités périscolaires en langue régionale (dialecte alsacien et allemand) sous réserve qu'elles soient organisées notamment dans le cadre d'un contrat éducatif local ou temps libre. Les aides aux communes intéressées représentent 1 800 €.

A l'occasion de sa séance du 6 octobre 2000 notre assemblée avait retenu le principe d'un accompagnement financier diversifié des sites bilingues.

Il avait notamment été envisagé d'encourager financièrement les communes, sites bilingues dans le cadre d'un contrat éducatif local, voire d'un contrat temps libre, en vue de développer des activités éducatives ludiques sportives et culturelles en langue régionale (allemand ou dialecte) en direction notamment des élèves du 1^{er} degré.

Il est proposé pour les demandes présentes de maintenir le dispositif ci-après :

- activités en allemand ou en dialecte sur une base annuelle de 150 € par activité (20 h au moins par an),
- effectif minimum 8 élèves inscrits.

Ces aides compensent le surcoût de l'animation en langue allemande (ou en dialecte) car celle-ci ne peut pas, en règle générale, être trouvée sur place, et nécessite des frais de déplacement pour les intervenants.

Après un démarrage assez lent de ces activités cette aide de principe pourrait concerner quatre communes pour 2006/2007 selon la liste en annexe.

Ces aides seraient prélevées sur le crédit inscrit au chapitre 65 article 65734 (enveloppe 20307) fonction 28 programme E058 pour un montant global de 1 800 ϵ .

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles EUTTNER

Mission Langue et Culture Régionnales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 OCTOBRE 2006

Actions LCR PROGRAMME 2006

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04452	INGERSHEIM Subvention de Fonctionnement - Année 2006	600,00
LCR04455	RIXHEIM Subvention de Fonctionnement - Année 2006	300,00
LCR04454	SOULTZ Subvention de Fonctionnement - Année 2006	450,00
LCR04453	WALDIGHOFFEN Subvention de Fonctionnement - Année 2006	450,00
	Total	1 800,00